Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-263500480-20261015-202614103B-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS – EXTRAIT N °2026-1410-3B

Nombre de Conseillers :
En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à 09h30, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de Mme Françoise GOBAILLE Vice-Présidente du CCAS, après avoir été légalement convoqué.

Date de convocation : 7 octobre 2026

Membres présents : Mme Françoise GOBAILLE, M. Marc LIORZOU, Mme Cécile BLONDEL, M. Didier DEBELLEY, M. Jean-Claude FLORENCON, M. Jean FURRI, Mme Béatrice LEGAULT, Mme Christine MASSART, Mme Karen TOURNAT COUREAU, M. Christian PARISOT, Mme Brigitte THOMAS, M. Bertrand GILLART, M. Jacques BERNOLLIN.

Membres absents : M. J-P. SAVIGNAC, M. Jean-Pierre BORELY (donne pouvoir à M. Jean-Claude FLORENCON), M. Archibald BAGOURD (donne pouvoir à Mme Françoise GOBAILLE), Mme Martine LE GOFF.

Secrétaire de séance : M. Christian PARISOT.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Etablissement : **EHPAD Résidence Beausoleil**

Objet : **Décision modificative n°2** (Exercice 2026) - Réajustement des dépenses de personnel, sécurisation des charges à caractère général et régularisation des opérations d'investissement.

Le rapporteur présente le projet de décision modificative n° 2.
Celle-ci a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les groupes de dépenses et de recettes d'exploitation ainsi qu'en section d'investissement afin de couvrir les besoins constatés sur cette fin d'exercice et de sécuriser la gestion budgétaire.

L'ensemble de ces mouvements s'effectue à budget constant et à équilibre strict, sans entraîner de déficit ni de demande de subvention complémentaire.

I. NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le point d'étape sur l'exécution budgétaire 2026 au 5 octobre met en évidence des décalages d'imputation nécessitant un ajustement avant la fin de l'exercice :

- **Continuité des prises en charge (Groupe II - Dépenses de personnel) :** Le niveau des arrêts d'activité a généré un recours soutenu aux agents remplaçants (+200 000,00 € requis sur le compte 64151). Ce besoin est intégralement compensé par les crédits laissés disponibles sur les postes permanents non pourvus (titulaires et contractuels pour un montant de 230 000,00 €).

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-263500480-20261015-202614103B-DE

- **Charges à caractère général (Groupe I - Exploitation courante) & Recettes :** Une dotation complémentaire de +45 000,00 € est inscrite pour couvrir l'évolution des dépenses d'énergie, d'eau et de fournitures médicales. Cette dépense est intégralement gagée par les recettes perçues au titre des remboursements de charges de personnel et des indemnités journalières subrogées (+45 000,00 € inscrits en recettes au Groupe II).

- **Opérations d'investissement :** Une régularisation technique de 25 000,00 € est effectuée sur le compte 2151 (installations complexes), strictement gagée par une diminution équivalente sur le compte 212 (aménagements de terrains).

II. TABLEAU D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

1. Section d’exploitation – Dépenses

Groupe / Chap. / Cpte	Libellé de l'imputation	DÉBIT (+) (Ouverture)	CRÉDIT (-) (Diminution)
Groupe II / 64151	Personnel non médical remplaçant / Remplacements	200 000,00 €	—
Groupe II / 64...	Postes permanents non pourvus (titulaires et contractuels)	—	230 000,00 €
Groupe II / Ajustement	Ajustement interne Groupe II (crédits disponibles)	30 000,00 €	—
Groupe I / 606...	Énergie, eau et fournitures médicales	45 000,00 €	—
TOTAL DÉPENSES	**Total des dépenses d'exploitation**	**275 000,00 €**	**230 000,00 €**

Incidence nette sur les dépenses : + 45 000,00 €

2. Section d’exploitation – Recettes

Groupe / Chap. / Cpte	Libellé de l'imputation	DÉBIT (-) (Diminution)	CRÉDIT (+) (Augmentation)
Groupe II / 649...	Remboursements de charges de personnel et IJ subrogées	—	45 000,00 €
TOTAL RECETTES	**Total des recettes d'exploitation**	**0,00 €**	**45 000,00 €**

Incidence nette sur les recettes : + 45 000,00 €
Solde net de la section d'exploitation : 0,00 € (Opération strictement équilibrée : +45 000,00 € de dépenses couvertes par +45 000,00 € de recettes)

3. Section d’investissement

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-263500480-20261015-202614103B-DE

Compte	Libellé de l'imputation	DÉPENSES (Ouverture)	DÉPENSES (Diminution)
2151	Installations complexes	25 000,00 €	—
212	Aménagements de terrains	—	25 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**Virement interne de compte à compte**	**25 000,00 €**	**25 000,00 €**

Solde net de la section d'investissement : 0,00 € (Opération strictement équilibrée)

III. DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu le Budget Primitif 2026 approuvé ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits pour honorer les dépenses obligatoires de fin d'exercice et sécuriser les remplacements de personnel ;

Le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré : A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la Décision Modificative n° 2 au titre de l'exercice budgétaire 2026, telle que retracée dans les tableaux de présentation ci-dessus ;
- **CONSTATE** le strict équilibre des mouvements budgétaires ainsi arrêtés en section d'exploitation et en section d'investissement ;
- **AUTORISE** la Direction de l'établissement à procéder aux mandatements et titres afférents, ainsi qu'à la transmission de la délibération au Trésorier payeur.